



Légende

ZONAGE

ETABLISSEMENTS DU ZONAGE

- UA : Zone urbaine dense et ancienne du centre-bourg
- UB : Zone urbaine à dominante résidentielle
- UH : Zone urbaine peu dense de hameau
- UY : Zone urbaine à vocation économique
- N : Zone Naturelle
- A : Zone Agricole
- Ap : Secteur de la zone agricole à protéger au titre du paysage

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

- Espaces Boisés Classés à conserver
- Zones humides à protéger au titre de l'article L151-23
- Emplacements Réservés
- Protection de la lisière des massifs boisés de plus de 100 ha
- Cones de vue à protéger au titre de l'article L151-19
- Enveloppe des zones humides
- Alignements d'arbres à préserver
- Mares, éléments du paysage à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

Numéros	Désignation	Bénéficiaire	Surface approximative
1	Implantation d'un transformateur et aménagement paysager	Commune	100 m ²
2	Création d'une nouvelle station d'épuration	Commune	5 000 m ²
3	Création d'un cheminement doux sur 2 m de large	Commune	330 m ²
4	Extension du cimetière	Commune	1 700 m ²

DEPARTEMENT DES YVELINES
Commune de GRESSEY



PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce n°3 : PLAN DE ZONAGE

PLU : ELABORATION
 Prescrit le : 6 octobre 2014
 Arrêté le : 26 août 2019
 Enquête Publique : du 6 janvier au 7 février 2020
 Approuvé le : 31 mai 2021

CACHET DE LA MAIRIE

